

Nombre de membres élus au Bureau : 54	Membres en fonction : 54	Membres présents : 42	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 26 avril 2022

Vote(s) pour : 45

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 mai 2022,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n°2022-05-02-BD-30.1 :

Recrutement par voie contractuelle d'un Chargé de Projet Prospective et Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC), d'un Coordinateur de la Convention Territoriale Globale et du Contrat Local de Santé, d'un Instructeur des Autorisations d'Occupation et d'Utilisation des Sols (AOUS) et d'un maître de ballet répétiteur.

Rapporteur : Monsieur Daniel DEFAUX

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L. 332-8,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

VU la délibération du Conseil Métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU la déclaration de vacance de poste effectuée auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle,

CONSIDERANT qu'après examen des candidatures reçues à l'issue de l'offre d'emploi diffusée pour ce poste, il n'a pas été possible de recruter un candidat selon les conditions statutaires de la Fonction Publique Territoriale (par voie de mutation, de détachement ou sur liste d'aptitude),

DECIDE de recruter un Chargé de projets GPEEC au sein de la Direction des Ressources Humaines de Metz Métropole par voie contractuelle, en raison des besoins spécifiques de la Direction et de la nature des missions, selon les conditions suivantes :

Missions :

- Réaliser des diagnostics en matière de gestion des Effectifs, Emplois, Compétences et Postes et de produire des scénarios d'évolution pour répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs en personnel de Metz Métropole, de la Ville et du CCAS.
- Elaborer et suivre les outils GPEEC existants (Entretien Professionnel Annuel, formations, accompagnement dans l'organisation) en lien étroit avec le secteur emploi et évolution professionnelle.

Rémunération :

Traitement indiciaire : l'agent percevra un traitement indiciaire par référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux auquel viendront s'ajouter l'indemnité de résidence et l'indemnité de difficultés administratives. L'intéressé pourra percevoir tout ou partie du régime indemnitaire

correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux ainsi que les compléments de rémunération prévus par les délibérations du Conseil métropolitain.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec le candidat retenu pour ce poste un contrat de travail sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et conformément aux dispositions précitées.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 mai 2022
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20220502-2022-05-DB30-1-DE

Numéro de l'acte : 2022-05-DB30-1
Date de décision : lundi 2 mai 2022
Nature de l'acte : DE
Objet : Recrutement par voie contractuelle d'un Chargé de
Projet Prospective et Gestion Prévisionnelle des
Emplois, des Effectifs et des Compétences
(GPEEC)
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 05/05/2022
Numéro AR : 057-200039865-20220502-2022-05-DB30-1-DE
Document principal : 40_AC-30.1.pdf

Historique :

05/05/22 14:11	En cours de création	
05/05/22 14:12	En préparation	Catherine DELLES
05/05/22 14:50	Reçu	Catherine DELLES
05/05/22 14:50	En cours de transmission	
05/05/22 14:52	Transmis en Préfecture	
05/05/22 14:55	Accusé de réception reçu	